

L'École en action

Financez votre projet pédagogique en 60 jours

www.trousseaprojets.fr

Myth'aujourd'hui, collège Catherine Bernard, Barentin (76), 945 € collectés

Le fonctionnement de la Trousse à projets

La Trousse à projets est la plateforme de financement participatif de l'Éducation nationale. Fondée sur une [charte](#) respectant le fonctionnement et les valeurs de l'École, elle est dédiée au financement des projets éducatifs et pédagogiques bénéficiant aux élèves scolarisés de la maternelle au lycée.

La plateforme est développée et administrée par un Groupement d'Intérêt Public (GIP), structure d'intérêt général à but non lucratif.

Un outil de financement des projets pédagogiques

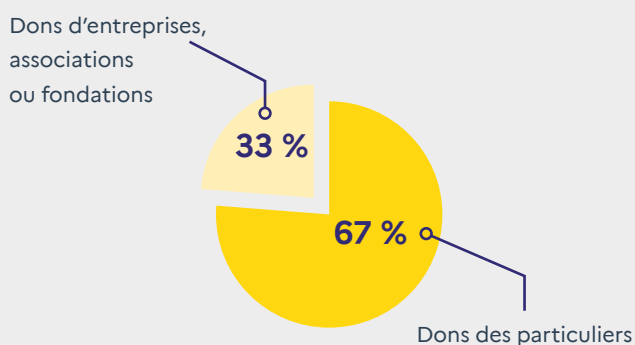
- ✓ Une plateforme respectant le circuit de validation des projets pédagogiques et les règles de la comptabilité publique des établissements scolaires ;
- ✓ Une équipe qui vous accompagne de A à Z dans votre collecte, de sa conception à sa réussite ;
- ✓ Un processus agile : l'éligibilité de votre projet est confirmée sous 24 h, la publication du projet intervient entre 24 h et 72 h après la relecture du projet et le versement des fonds est effectué dans les 48 h* suivant l'issue de la collecte ;
- ✓ Un vecteur offrant à tous – particuliers et entreprises – la possibilité de découvrir les projets construits par les enseignants et leurs élèves et de contribuer à leur réalisation ;
- ✓ Une plateforme qui permet aux enseignants de s'inspirer de bonnes pratiques et d'échanger avec leurs pairs ;
- ✓ Un fonds de solidarité qui permet de donner un coup de pouce financier aux projets « courte échelle » grâce à des fonds issus du mécénat (184 000 € redistribués en 2024-2025).

La réduction d'impôt suite à un don

Les dons effectués au bénéfice d'un projet ouvrent droit à une réduction d'impôt à hauteur de 60 % du don effectué et de 0,5 % du chiffre d'affaires annuel pour les entreprises et 66 % du don effectué, dans la limite de 20 % du revenu imposable annuel pour les particuliers éligibles, dans le cadre de la réglementation en vigueur.

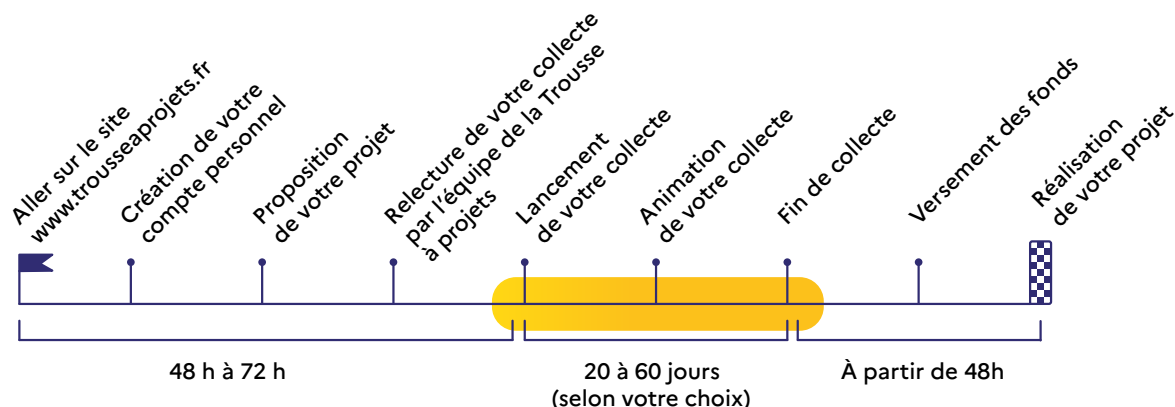
**sous réserve de l'accord du chef d'établissement ou directeur d'école*

Qui sont les donateurs sur la Trousse à projets ?



En route pour la classe verte des CP, école élémentaire Champagne, Besançon (25), 697 € collectés

Les étapes d'une collecte de financement participatif



Qui peut déposer un projet ?

Les enseignants, directeurs d'écoles, chefs d'établissements ou tout professionnel exerçant dans un établissement scolaire du premier ou second degré, public ou privé sous contrat d'association. Les collégiens et lycéens peuvent également proposer un projet en utilisant une adresse mail académique.

Comment préparer sa collecte ?

Vous rédigez et mettez en forme la page de présentation du projet. Vous préparez la stratégie de communication en lien avec l'équipe d'accompagnement de la Trousse.

À qui l'argent est-il versé ?

L'argent est versé à la structure que vous avez désignée :

- pour le premier degré, il s'agit de l'association en charge de la coopérative scolaire ;
- pour le second degré, de l'établissement, de la maison des lycéens ou encore de l'association sportive.

Sous quelles conditions un projet est-il validé ?

Le contenu du projet doit respecter la charte de la Trousse à projets, consultable en ligne. Il doit être réalisé pour partie sur le temps scolaire. Vous précisez le calendrier du projet, fixez vos objectifs financiers et désignez la structure réceptrice des fonds collectés.

L'équipe Trousse à projets vous donne une réponse sous 24 h.

Comment se déroule la collecte ?

Vous fixez votre durée de collecte (maximum 60 jours) et vous animez votre collecte pour mobiliser des donateurs grâce aux outils disponibles en ligne (guide en ligne, fiches pratiques, supports de communication, flyer, modèles de courrier, etc.). Si l'objectif financier n'est pas atteint, la collecte est automatiquement prolongée.

Et après la collecte ?

Vous envoyez les contreparties aux donateurs et vous publiez en ligne des actualités sur la réalisation de votre projet.



10 000
collectes achevées



90 %
de collectes réussies



10 M €
collectés

(Depuis 2017 – représentant tous les niveaux scolaires et toutes les académies).

La Trousse à projets remercie ses partenaires et ses mécènes, entreprises, fondations, associations et institutions, engagés à ses côtés pour promouvoir une pédagogie porteuse de sens et de réussite, et mettre en lumière les projets initiés par les enseignants et leurs élèves.

Les mécènes



Les partenaires



En savoir plus :

Tout savoir sur...

- [Le déroulé d'une collecte](#)
- [L'animation d'une collecte](#)
- [La réception des fonds](#)
- [La réalisation d'un don](#)

➤ [Foire aux questions](#)

➤ [La Trousse en un coup d'œil](#)

Podcast : l'École en action

- [Comment engager et fédérer vos élèves autour du financement participatif ?](#)
- [Comment mobiliser les entreprises lors de votre collecte ?](#)
- [Comment communiquer autour de votre collecte ?](#)
- [La Trousse à projets : un outil au service des apprentissages et de l'égalité](#)

➤ [Vidéo : la Trousse en 2 minutes](#)

➤ [Vidéos : ils et elles témoignent](#)

➤ [Replay webinaire : Comment ça marche ?](#)

➤ [Kit : préparer votre collecte avec vos élèves](#)



contact@trousseaprojets.fr